



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

« L'État s'engage pour l'archipel »

Monsieur Henri JEAN, préfet de Saint-Pierre et Miquelon, a accordé les financements suivants :

Objet du financement	Montant du financement
Arrêté portant attribution d'une subvention à l'association APS au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance dans le cadre de la prévention des risques en milieu festifs et la lutte contre les drogues et les conduites addictives.	6 500,00€
Arrêté portant attribution d'une subvention à l'association CLEF au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'amélioration de la prise en charge des victimes.	3 500,00€
Convention pour l'attribution d'une subvention au titre de la coopération régionale à l'association « Célébrations 2016 » dans le cadre des festivités du bicentenaire.	24 250,00€
Arrêté portant attribution d'une subvention à l'association « d'îles en île » pour la publication d'un livre en lien avec le bicentenaire de la rétrocession de Saint-Pierre et Miquelon à la France.	1 000,00 €